Thierry Langenberger
Route de Cossonay 4
1122 Romanel-sur-Morges
thierry.langenberger@me.com

078 624 77 10

Secrétariat KiteSurfer Association

Romanel-sur-Morges, le 18.3.2014

Membres du comité Présents:
André Simone (AS)
Gael Berney (GB)
Ludovic Guignet (LG)
Patrick Tharin (PT)
Thierry Langenberger (TL)
Suzanne Torreiro (ST)

Membres actifs présent :
Selon liste annexée :

Rapporteur: TL

PV de l'Assemblée générale du 12 mars 2014

- Modification de la loi: le kite enfin autorisé???
- Nouveau site internet: www.kitesurf.ch
- Recherche active de nouveaux membres
- Modification de la charte de la KA
- Mise à jour des statuts
- Situation sur le front des spots
- Rapport du président
- Rapport du caissier
- Aide au comité: recherche de force de travail
- Election (réélection) du comité
- Divers.
- Questions, débat, idées. 30minutes
- Clôture de l'assemblée.

L'AG est déclarée ouverte par AS à 19h30

Modification de la loi: le kite enfin autorisé???

(LG-TL)

Résumer de la situation: le kitesurf est autorisé en Suisse

AVANT: le kitesurf était interdit en Suisse, mais la souveraineté des cantons sur leurs eaux navigables permettait néanmoins de naviguer particulièrement dans le canton de Vaud
APRES: le kitesurf est autorité en Suisse dès le 15 février 2014 avec une période transitoire de 2 ans avant l'entrée en vigueur de la loi. Les cantons restent souverains, donc on doit s'attendre à une réflexion de leur part sur la question. Les zones d'interdiction vont devoir être déterminées pour tout le canton, dans chaque canton!!!
Notre but: maintenir les zones de kite existantes et s'assurer de la navigabilité des eaux au minimum! Si possible ouvrir quelques brèches!! Morat??? Pour se faire nous entamons une campagne de communication avec les autorités cantonales et communales.

Autre nouveauté: longueur des lignes

La longueur des lignes n'est plus limitée. Ce point répond à un besoin pour la pratique de la "race" et a été poussé pour permettre une participation aux JO. C'est d'ailleurs cette question de l'entrée du kitesurf aux JO - même si finalement ce ne sera pas pour toute suite - qui a été le point de départ des motions qui ont permis l'autorisation de naviguer en Suisse!

Question: qu'en est-il de la problématique de l'alcoolémie?

(LG)
L'alcoolémie est fixé à 0.05% comme pour les bateaux.

Question: les permis de circulation sont-ils retirés en cas de dépassement de la limite des 0.05% d'alcoolémie sur l'eau?

(LG)
La loi ne précise pas ce point. S'agissant de voies de circulations (voies d'eau/routes) régies par deux lois différentes (loi sur la navigation intérieure/LCR), on peut estimer que ce ne sera pas le cas. Cela n'est néanmoins pas certain. Le principe de précaution doit s'appliquer et donc la KA invite à ne pas naviguer en état d'ébriété.

Flyer

Pour informer la population des kitesurfer sur la nouvelle ordonnance et sur l'importance d'un comportement exemplaire pour la période de transition à venir, TL a fait un flyer tiré à 5000 exemplaires et sera distribué sur les spots et via les shops que nous appellerons à collaborer.

Le recto du flyer comporte une version raccourcie de la charte (voir sous Charte).

ONI-OROEM

AS rappelle la différence entre ces deux ordonnances:
L'ONI est l'ordonnance sur la navigation intérieure. Elle vient d'être mise à jour.
L'OROEM est l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM; RS 922.32)
C'est l'OROEM qui fixe les zones de réserves qui devront être respectée lors de la détermination des zones interdites à la navigation en kite!

TL rappelle les bons rapports que nous avons avec les défenseurs de la nature et des oiseaux. Les discussions à l'époque du Pecos nous avaient amenés jusqu'à Berne et les zones kite du sud du lac de Neuchâtel ont été dessinées avec les responsables de la Grande Cariçaie.
A cette époque nous avions appris pourquoi les kitesurfs sont si peu appréciés par les défenseurs des oiseaux: nous volons comme des oiseaux de proies, accélérant vers le bas en piqué. Nous passons donc pour des rapaces et faisons bien plus peur aux autres oiseaux qu'un bateau même à moteur! C'est une des raisons qui font que nous ne sommes pas traité sur un pied d'égalité avec les planchistes par exemple!

Nouveau site internet: www.kitesurf.ch

(TL)
Grâce à AS qui est ici encore remercié, le nom de domaine www.kitesurf.ch est le nouveau nom du site de la KitesurferAssociation.
Après recherche de personnes susceptibles de réaliser un site internet professionnel et réutilisable par les comités suivants, il a été décidé de confier le travail à une entreprise de la région: JOOCE.
Le modèle choisi a été voulu le plus simple possible pour n'afficher que l'essentiel. Il a été conçu pour être présenté sur une seule page déroulable sur les téléphones portables et les tablettes.
Il comporte:

- Un menu simple
- Une zone de Bienvenue
- Une zone d'accès aux documents officiels
    - Lois
    - Charte
    - Statuts
    - Règles
- Une zone PV
- Une zone NEWS, pour les brèves indispensables (ce n'est pas un forum!)
- Une zone avec le descriptif des Spots
- Une zone pour demande de contact et demande d'inscription
- L'adresse et les coordonnées bancaires

La KA possède aussi désormais sa page Facebook: www.facebook.com/kitesurf.ch

Recherche active de nouveaux membres

(TL)
La recherche de nouveaux membres depuis le début de l'année a été très positive puisque nous avons près de 50 nouveaux inscrits.
Le principe des cercles doit être poussé en avant et **chaque membre devrait nous aider à faire entrer plus de membres**. Notre nombre est notre seule force et nous en avons fortement besoin ces prochaines années!

Les stratégies pour augmenter notre nombre de membre ont été:

- Le site
- Les flyer
- Le bouche à oreille
- Le démarchage direct des "cercles" de connaissances

Modification de la charte de la KA

La charte de la KA avait besoin d'un toilettage. Sa version 2014 est en ligne sur le site de la KA: http://kitesurf.ch/images/CharteKA.pdf

Un point a notamment été ajouté: le panneau interdiction de naviguer, qui doit être connu de chacun ET respecté de tous!

Mise à jour des statuts

Les statuts dataient de 2000… Une mise à niveau était nécessaire car plusieurs points posaient régulièrement problème!
Les nouveautés sont signalées en bleu:

Art. 1 : Nom
La Kitesurfer Association, ci-après nommée KA, est une association sportive suisse à but non lucratif.

Le siège de la KA est situé à l'adresse décidée par le comité. Cette adresse est mentionnée sur le site de la KA.

Art. 2 : Siège

Le siège de la KA est situé à l'adresse décidée par le comité. Cette adresse est mentionnée sur le site de la KA.

Art. 14 : Procès verbal
La délibération de l'AG fait l'objet d'un procès-verbal où sont enregistrées les décisions.

Ce document est publié sur le site de l'association.

B - Le comité

Art. 15 : Composition
Le comité dirige la KA et la représente. Il se compose de 3 membres au moins et de onze au plus, élus pour la première fois pour une période de deux ans et rééligibles pour une année supplémentaire. L'assemblée doit élire au minimum les fonctions suivantes :

- Le président
- Le trésorier
- Le secrétaire

L'assemblée peut également élire un vice-président, lorsque la charge de travail est importante pour le comité.

Le comité est dirigé par le président ou son remplaçant.

Le comité se constitue lui-même.

Art. 15.6 : Gestion de la liste d'adresses
L'association ne peut être utilisée par l'un ou l'autre de ses membres à des fins publicitaire ou de démarchage. Le comité et les membres de l'association ne peuvent utiliser les données relatives aux membres à des fins commerciales. Toute diffusion et communication utilisant les données des membres doit se faire avec l'approbation de deux membres du comité. En cas de non-respect du présent article, une amende jusqu'à CHF 5'000.00 peut être infligée par le comité au membre fautif, par une décision prise à la majorité simple.

Art. 22 : Entrée en vigueur
Les présents statuts sont adoptés le 12 mars 2014 lors de l'assemblée générale ordinaire et entrent en vigueur immédiatement. Ces statuts remplacent les statuts adoptés par l'assemblée ordinaire constitutive du 9 décembre 2000.

Le point le plus délicat est l'article 15.6 concernant la liste d'adresse. Il avait été établi pour garantir que les membres du comité intéressé aux domaines du kitesurf dans leur activité professionnelles n'utilisent pas la liste d'adresse.
L'esprit est maintenu, mais le travail du comité est facilité par la possibilité qui lui est donnée d'utiliser la liste d'adresse. Avant, seul le secrétaire y avait accès ce qui compliquait le travail du webmaster, du caissier et dans une moindre mesure du président!

Les nouveaux statuts sont acceptés à l'unanimité!

Situation sur le front des spots

Nous avons passablement réfléchis pour permettre à nos spots de continuer à fonctionner.

Rappel responsabilité

Les communes sont en charge de leur territoire
Pour les parties mouillées des plages et les eaux, c'est le canton qui est responsable.
Les questions de police sont donc partagées entre les deux ce qui complique évidemment la question du respect des lois par les kitesurfer notamment!

Yvonand

Le spot le plus à risque est celui d'Yvonand et nous sommes heureux d'avoir maintenant un club dynamique sur place: le KCY www.kiteclubyvonand.ch

Une des stratégies choisies est la distribution large de flyers
La deuxième solution est la mise en place de cône de circulation pour déterminer des zones "non-kite" sur la plage. De tels cônes devraient permettre de justifier que les kites soient stockés dans une zone régulée et qu'un couloir de mise à l'eau soit respecté. Ils seront complétés par des panneaux bilingues expliquant le fonctionnement de la plage.
Le KCY se chargera aussi de faire établir des zones de parking pour les voitures en collaboration avec les gérants du camping de la Menthue.

En cas d'insuccès, nous envisagerons de payer des Securitas pour nous permettre de faire établir l'ordre sur la plage.

St-Sulpice

TL rappelle l'historique de la modification de la zone baigneur qui est maintenant traversée par une zone de mise à l'eau.

Préverenges

Rendez-vous est pris avec la municipalité de Préverenges pour discuter de l'avenir de la plage!!

Genève

La situation dans la région risque de se tendre. Pour rappel la navigation est interdite au sud de la ligne entre le Vengeron et la Tour Carrée!
Pour Versoix et Hermance, il va falloir négocier car ces deux zones sont proches de zones de réserves naturelles…
Nous avons vraiment besoin d'un partenaire fiable sur place!

Neuchâtel-St-Blaise

Là aussi nous cherchons des partenaires…

TL insiste sur le fait que compte-tenu de nos spots exigus, on devrait, en Suisse, faire des mises à l'eau tractées et s'éloigner un peu avant de démarrer; cela permet aussi de s'éloigner un peu des arbres qui sont toujours assez proches!!

Rapport du président

Kitegenossen (AS/TL)

La Kitegenossen (http://www.kitegenossen.ch) est l'association suisse allemande de kitesurf. Ils comptent environ 600 membres, et sont à la base de la modification de l'ONI! Merci à eux!!
Leur activité est très intéressée puisqu'ils n'ont que très peu de sites autorisés pour le kitesurf, raison pour la quelle on les voit beaucoup notamment du côté d'Yvonand!
Grosse structure, ils sont membre de l'USY, Union Suisse de Yachting et bien impliqué politiquement.
Nous avons reçu récemment une demande de leur part pour voir si nous pouvions avoir une certaine synergie. Ils sont entre autre à la recherche d'un délégué pour les cantons romands.
Nous leur avons expliqué que nous sommes disposés à nous associer à eux pour des positions officielles qui justifieraient que nous soyons unis mais que nous préférons rester indépendants.
Notre position est restée inchangée depuis plusieurs années à ce sujet car aucun membre du comité ne souhaite s'impliquer d'avantage. Mais notre position se renforce actuellement car la compétence aux niveaux de la navigation est une affaire de canton. Nous devons donc clairement nous occuper de nos cantons surtout maintenant que le kitesurf est autorisé! Encore une fois nous sommes très reconnaissant à la Kitegenossen d'avoir été proactive sur ce point.

Nous comprenons bien sûr l'intérêt que porte la Kitegenossen à nos cantons puisque nous avons plus de 50% des zones navigables en Suisse et une bonne proportion des spots!

Assurance RC

(AS)
Une des stratégies de la Kitegenossen pour augmenter son nombre de membre est de proposer une assurance RC avec sa cotisation (qui est du coup assez chère, puisqu'elle comprend aussi une part pour l'USY).
Nous avions déjà évalué cette possibilité pour la KA il y a quelques années et finalement, là aussi notre position ne change pas!

1. C'est un gros dossier, compliqué à gérer

2. Nous devrions fortement augmenter le prix des coti ce qui risquerait de nous faire perdre tous les membres qui ont déjà une RC privée qui couvre le kite et tous les membres "passifs" qui font des économies sur cette RC!
3. Nous ne souhaitons pas engager la KA sur la question de la responsabilité!

Rapport du caissier

(PT)

Kitesurfer Association - Exercice 2013

	Espèces en caisse	CHF 23.70
	Compte postal	CHF 451.05
	Compte e-Deposito	CHF 4'119.70
	Fortune au 31 décembre 2013	CHF 4'594.45
	Fortune au 31 décembre 2012	CHF 7'029.85
	Variation de fortune	**-CHF 2'435.40**
Recettes	Cotisations (19 x 20.-)	CHF 380.00
	Intérêts CCP	CHF 0.10
	Intérêts e-Deposito	CHF 29.80
		CHF 409.90
Dépenses	Frais CCP	CHF 36.00
	Frais repas et boissons AG	CHF 456.30
	Frais repas comité	CHF 103.00
	Frais hébergement site web	CHF 10.00
	Frais développement nouveau site	CHF 2'250.00
		CHF 2'855.30

Prilly, le 10 mars 2014 Le caissier: Patrick Tharin

Aide au Comité: recherche de force de travail

Bertrand Du Bois, qui s'était déjà proposé à la dernière AG est admis au comité à l'unanimité. Le comité le remercie chaleureusement.

Nous cherchons des aides pour le comité pour travaux ponctuels. Actuellement nous aurions besoin d'un graphiste pour refaire quelques images sur notre site internet! Avis aux amateurs!!

Sebastien Jacquat se propose comme aide pour la traduction de texte en allemand! Merci à lui!

Election - Réélection du comité

(AS)
Comme chaque année le comité démissionne en bloc, et se représente.

Le comité est ouvert à toute proposition de nouveau membre ou de changement de poste.

La question du poste de vice-président se pose à nouveau car le poste est mentionné dans les statuts. En raison du type de travail fourni qui dépasse le cadre du secrétariat pur, TL est nommé à ce poste à l'unanimité. Son poste de secrétaire est ainsi remis à Bertrand Du Bois.

Le reste du comité se représente au même poste.
Le comité est réélu à l'unanimité.

Divers

TL: Réfection de certains graphismes sur le site
Les images décrivant les règles de navigation ont été copiées collées de la FFVL. Il serait de bon ton que nous ayons NOS images…
Le site de la Kitegenossen est mis en avant à titre d'exemple et TL montre que l'iconographie choisie n'est pas forcément parfaite… Par exemple le signe "larguez la barre immédiatement" n'est pas compréhensible!
Une proposition est faite de remplacer des pictogrammes par de courtes séquences vidéo et Léonard Berner se propose! Merci à lui!!!

Questions, débat, idées. 30minutes

AS précise que la FFVL a une raison d'être particulière car les français n'ont pas d'assurance accident comme nous. Cela passe par les associations et les brevets/licences!

Le KCY (Julien Grobet) demande que le site www.kitesurf.ch les mentionne comme partenaires et utilise leur logo pour lier les sites.

Clôture de l'AG à 21h00.

Pour le comité

Thierry Langenberger